

Association « Sports Loisirs Animation Régina » (SLAR)

Piste Inery, 97390 Régina

[asdjr973@gmail.com](mailto:asdjr973@gmail.com)

RNA W9C102545 – N° SIRET 8289293980018

BROCANTE/VIDE GRENIER ET MARCHE ARTISANAL

Dimanche 29 octobre 2017 à Régina

Organisateur : Sports Loisirs Animation Régina (SLAR)

Contact inscriptions et informations : Vahé Rémy, 0694 45 11 60

Email : [asdjr973@gmail.com](mailto:asdjr973@gmail.com)



ATTESTATION - INSCRIPTION PARTICULIERS

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

N° d'immatriculation du véhicule : .....

Titulaire de la pièce d'identité n° ..... Délivrée le ..... Par : .....

**Déclare sur l'honneur :**

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

- Ci-joint règlement de 5 € pour l'emplacement d'une longueur maximale de 3 mètres
- Joindre une copie Recto Verso de la carte d'identité ( obligatoire )

Description rapide des objets vendus :  
.....  
.....  
.....

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation



Dimanche 29 octobre 2017 à Régina

Organisateur : Sports Loisirs Animation Régina (SLAR)

Contact inscriptions et informations : Vahé Rémy, 0694 45 11 60

Email : [asdjr973@gmail.com](mailto:asdjr973@gmail.com)



### ATTESTATION - INSCRIPTION **PROFESSIONNELS / ASSOCIATIONS...**

*Je soussigné(e),*

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

N° d'immatriculation du véhicule : .....

Titulaire de la pièce d'identité n° ..... Délivrée le ..... Par : .....

Représentant la société, association... : .....

En qualité de : .....

Numéro RCS : .....

SIRET : .....

Adresse : .....

Nature du stand :

Artisanat       Agriculture       Restauration       Animation

#### **Déclare sur l'honneur :**

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.

- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

• Ci-joint règlement de ..... € pour l'emplacement

• Joindre une copie Recto Verso de la carte d'identité (obligatoire)

Description rapide des objets vendus ou actions/activités proposées. :

.....  
.....  
.....

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation



## Association « Sports Loisirs Animation Régina » (SLAR)

Piste Inery, 97390 Régina

[asdjr973@gmail.com](mailto:asdjr973@gmail.com)

RNA W9C102545 – N° SIRET 8289293980018

### PRÉSENTATION

#### Article 1<sup>er</sup> :

Un vide grenier/brocante et marché artisanal est organisé par l'Association « Sports Loisirs Animation » de 8h00 à 17 h.

Cette vente au déballage est localisée sur la voie publique de la Commune et plus précisément Rue Gaston Monnerville et rue pâquerette.

### CONDITIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

#### Article 2 – Conditions de participation :

Cette manifestation s'adresse :

- aux particuliers quels que soient leurs lieux de domiciliation.
- aux professionnels justifiant de leur dénomination, raison sociale, numéro d'inscription au registre du commerce et numéro de Siret ou Siren.

Pour la restauration, seuls les professionnels de Régina déclaré (SIRET) sont autorisés, leur nombre est limité à 10.

#### Article 3 – Marchandises vendues :

Les particuliers ne pourront vendre que des objets personnels et usagés. Les emplacements devront obligatoirement correspondre à l'activité déclarée lors de l'inscription et être tenus par les personnes désignées sur le formulaire d'inscription.

#### Article 4 – Droits de place :

Le droit de place est fixé à :

- L'inscription pour les particuliers est de 5€
- L'inscription pour les professionnels hors restauration est de 10€
- Pour la restauration, le tarif pour les professionnels payant déjà une place auprès de la mairie pour l'occupation du marché couvert est de 10 €
- Pour les autres professionnels de restauration l'inscription est de 20 €

Les sommes perçues dans le cadre des inscriptions permettront à l'association de financer entre autre l'animation musicale de l'après-midi.

#### Article 5 – Modalités d'inscriptions :

Trois modalités d'inscription sont possibles :

- **le jour même de la brocante** : se présenter à l'accueil en possession d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un moyen de paiement.
- **Avant la manifestation** :
- **Par mail** : envoyer le bulletin d'inscription s à l'adresse suivante [asdjr973@gmail.com](mailto:asdjr973@gmail.com)
- **Par téléphone** : Vahé Rémy, 0694 45 11 60

**Les emplacements seront attribués en fonction de l'ordre de l'arrivée sur place et de l'encombrement nécessaire.**

#### Article 6 – Pièces à fournir lors de l'inscription :

Pour chaque inscription, les personnes devront présenter une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, permis de conduire, passeport, carte de séjour), et un justificatif professionnel (cf. l'article 2) pour les professionnels.

**Article 7 – Modalités de réservation** : Toute inscription sera ferme et définitive que lorsque les pièces demandées et référencées à l'article 6 seront transmises à l'association, avec la totalité du paiement des droits de place.

#### Article 8 – Modalités de paiement :

En espèces ou par chèque à l'ordre de « Sports Loisirs Animation Régina » ou par virement bancaire.

**Article 9 – Réclamation, remboursement**: Toute inscription est considérée comme ferme et définitive et ne pourra donc faire l'objet de quelconque remboursement, réclamation sauf en cas d'annulation de l'évènement par les organisateurs.

### ORGANISATION LE JOUR DE LA MANIFESTATION :

**ARTICLE 10 – Déballage des marchandises - Respect des métrages :**



## Association « Sports Loisirs Animation Régina » (SLAR)

Piste Inery, 97390 Régina

[asdj973@gmail.com](mailto:asdj973@gmail.com)

RNA W9C102545 – N° SIRET 8289293980018

Le déballage des marchandises et l'installation du stand pourront débuter dès 6h30. Les exposants seront placés par ordre d'arrivée sur le site.

Les exposants devront observer une discrétion particulière lors du déballage afin de ne pas troubler le repos dominical des riverains.

Aucune marchandise ne devra être exposée sur les clôtures et portes d'entrées des riverains.

Les personnes exposant face à face sur une même chaussée, devront laisser obligatoirement un passage de 3 mètres minimum en milieu de chaussée afin d'assurer la circulation des véhicules de secours et de services.

### Article 11 – Contrôles :

Chaque exposant devra pouvoir présenter son récépissé d'inscription avec son numéro de réservation à tout moment en cas de contrôles. Toute personne ne pouvant justifier auprès des contrôleurs de son autorisation d'exposer se verra dans l'obligation de s'acquitter sur le champ du montant de l'emplacement.

### Article 12 – remballage des marchandises :

Le remballage des marchandises et le rangement du stand devront débuter dès 17 heures. L'ensemble des étalages et marchandises devront être entièrement débarrassés pour 18 heures au plus tard.

Les exposants seront tenus de ne laisser aucun objet sur la voie publique et de récupérer la totalité de leurs objets non vendus. Les détritiques devront être enfermés dans les sacs poubelles qui seront remis par les organisateurs en début de brocante.

### Article 13 – Circulation et stationnement sur le site de la brocante :

La circulation et le stationnement des véhicules d'exposants sur le site même d'exposition seront autorisés pour :

- le déballage des marchandises de 6h30 à 8h ;
- le remballage des marchandises à partir de 17 h. (hors espace bloqué pour le concert et animation)

### Article 14 – relations entre exposants et acheteurs :

L'Association organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de tromperie sur une quelconque vente de marchandise entre acheteurs et exposants.

**Article 15 – annulation ou report de la manifestation :** En cas de conditions climatiques défavorables, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter cette manifestation, et ce, à sa libre appréciation, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

**Dans le cas d'une annulation définitive, les organisateurs s'engagent à rembourser l'ensemble des inscrits qui auront réservé leurs emplacements avant le 31 décembre 2017. Aucun remboursement ne pourra être réclamé le jour même de l'inscription.**

### RESPECT ET MODE DE DIFFUSION DU PRÉSENT ARRÊTÉ

#### Article 16 – Respect et sanction :

Chaque exposant reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepte toutes les clauses. Toute fausse déclaration faite lors de l'inscription et toute infraction constatée le jour de la manifestation, entraîneront une exclusion immédiate du contrevenant de la brocante par les forces de Police, voire d'éventuelles poursuites, et ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Le 24/09/2017

Pour l'Association Sports Loisirs Animation Régina

Vahé Rémy, Trésorier et coordinateur de l'événement.

0694 45 11 60

